

GUIDE DES PROCÉDURES DE CERTIFICATION

DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION
AU CANADA

ÉDITION 2025



RDÉE
Canada



Financé par :

Funded by:

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

TABLE DES MATIÈRES

3	INTRODUCTION
4	VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION
5	SCEAU ROUGE ET LÉGENDE
6	ALBERTA
7	COLOMBIE-BRITANNIQUE
8	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
9	MANITOBA
10	NOUVEAU-BRUNSWICK
11	NOUVELLE-ÉCOSSE
12	NUNAVUT
13	ONTARIO
14	SASKATCHEWAN
15	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
16	TERRITOIRES DU NORD-OUEST
17	YUKON
18	RDÉE CANADA
19	MEMBRES DU RÉSEAU

Note : L'utilisation du genre masculin dans ce guide a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



INTRODUCTION

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) comprend 12 organismes provinciaux et territoriaux répartis à travers le Canada, hormis le Québec. Ces organismes sont des portes d'entrée privilégiées pour faciliter l'employabilité et faire des affaires en français dans les communautés francophones et acadienne du Canada. Ensemble, ils possèdent l'expertise et les ressources dont les immigrants francophones et bilingues, ainsi que les employeurs canadiens ont besoin avant, pendant et après l'intégration économique de nouveaux arrivants.

Ce guide vise à mieux informer employeurs et travailleurs du secteur de la construction formés à l'étranger sur l'exercice des métiers au Canada. Il contient des informations pertinentes sur les exigences requises pour valider une certification dans les 12 provinces et territoires du Canada (à l'exception du Québec).

La rédaction du guide a été faite en septembre 2025 par la firme E Tréma. L'équipe de rédaction a réalisé une collecte d'information sur les sites Web des agences et organismes responsables de la certification dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. Une attention toute particulière a également été accordée à la mention Sceau Rouge (voir page 5 du présent guide), un programme qui vise à faciliter la mobilité de la main-d'oeuvre.

Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour nous assurer de l'exactitude du contenu du présent guide. Ceci dit, les règles en mesure de reconnaissance professionnelle font l'objet de modifications fréquentes de la part des organismes de certification. Pour ces raisons, nous vous suggérons de prendre contact avec l'organisme dès le début de vos démarches pour confirmer les exigences et procédures en vigueur au moment de votre demande. Le RDÉE Canada ni ses organismes membres, ne devront être tenus responsables de tout dommage causé par l'utilisation de ce document dû à des erreurs, des omissions ou des inexactitudes.



VUE D'ENSEMBLE DES MÉTIERS

Les métiers de la construction qui font l'objet du présent guide se classent dans la grande catégorie professionnelle 7 – Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés selon la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#).

Ces métiers sont les suivants :

[72200 - Électriciens/électriciennes \(sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques\)](#)

[72300 - Plombiers/plombières](#)

[72310 - Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières](#)

Prenez note que puisque les appellations de ces métiers peuvent varier d'une province/territoire à l'autre, nous avons plutôt tenu compte de la description des tâches accomplies pour déterminer la certification exigée. Au Canada, la plupart des métiers de la construction peuvent faire l'objet de la mention Sceau Rouge, qui agit en quelque sorte comme une norme nationale. En effet, les détenteurs de cette mention peuvent exercer leur métier partout au Canada où la mention est reconnue au niveau provincial/territorial.

Puisque l'exercice d'un métier repose principalement sur la maîtrise de tâches souvent très techniques, il n'est pas surprenant de constater que l'accumulation d'heures de travail (sous la supervision d'une personne certifiée) est au cœur de l'apprentissage d'un métier. Ceci dit, une formation théorique est également exigée dans l'ensemble des provinces et territoires où elle représente entre 15 à 20 % des heures nécessaires à la réussite du programme d'apprentissage. En terme de certification, un examen final (parfois jumelé à l'examen pour obtenir la mention Sceau Rouge) est également la norme dans l'ensemble des provinces et territoires.

Même si les directives (et la documentation) qui visent à guider le candidat lors des démarches de certification sont parfois en français, la langue anglaise demeure la langue d'apprentissage (et de travail) pour l'ensemble des métiers de la construction au Canada. La vérification des compétences linguistiques ne fait pas partie du processus de certification, même si la nature parfois très technique de certaines expressions nécessitent une connaissance des termes spécialisés (en anglais) qui font souvent partie des examens de vérification des compétences ou de certification.

Enfin, prenez note qu'il n'existe pas de parcours élaboré spécialement pour les détenteurs de certification ou de compétences/expérience en provenance de l'étranger. Ceci dit, l'ensemble des provinces et territoires donnent la possibilité aux candidats qui détiennent une expérience « significative » (voir note ci-dessous) de demander à faire reconnaître leurs acquis (peu importe l'endroit dans le monde d'où proviennent ces acquis). La procédure de reconnaissance n'est pas toujours uniforme mais, dans l'ensemble, elle nécessite la réussite d'un examen et la démonstration à l'aide de preuves vérifiables (telles qu'un relevé des heures d'expérience ou une attestation de la part d'un employeur) que le candidat possède des compétences et une expérience équivalentes à celles qu'on retrouve au Canada. La démonstration des compétences et de l'expérience s'apparente à la preuve que le candidat pourrait être appelé à faire auprès des services d'immigration (dans le cadre du [Programme des travailleurs qualifiés](#), par exemple).

Note : La définition de ce terme varie selon les provinces, mais il s'agit souvent d'un nombre d'heures d'expérience équivalant à environ une fois et demie (1.5) le nombre d'heures exigées dans le cadre d'un programme d'apprentissage reconnu.



EXCELLENCE SCEAU ROUGE • RED SEAL

Le [Programme du Sceau rouge](#) est un programme qui établit des normes communes pour évaluer les compétences des gens de métier au Canada et faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. Sceau rouge est un partenariat entre les provinces et territoires, qui sont responsables de la formation en apprentissage et de la reconnaissance professionnelle dans leurs régions respectives, et le gouvernement fédéral.

Les gens de métier qui ont réussi l'examen du Sceau rouge obtiennent une mention sur leur certificat d'aptitude professionnelle provincial ou territorial. Le Sceau rouge, lorsqu'apposé sur un certificat, indique que le détenteur de la mention a démontré qu'il possédait les connaissances requises par la norme nationale dans ce métier. La reconnaissance professionnelle et la mention Sceau rouge des gens de métier peuvent être confirmées auprès de l'autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage qui a émis le Sceau rouge.

Les provinces et les territoires sont responsables de la formation en apprentissage, de la reconnaissance professionnelle et de l'administration du Programme du Sceau rouge dans leurs régions respectives. La plupart des provinces et des territoires utilisent l'examen du Sceau rouge comme examen final pour la reconnaissance professionnelle dans les métiers désignés Sceau rouge. Le [Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage](#) (CCDA) assume la responsabilité du Programme du Sceau rouge. Des représentants de toutes les provinces, de tous les territoires ainsi que du gouvernement fédéral font partie du CCDA.

LÉGENDE

Nous avons aussi recours à certains symboles afin de simplifier la lecture des données que vous retrouverez dans ce guide. La signification de ces symboles figure au tableau ci-dessous.

			APPRENTISSAGE	AUTRES PROVINCES/PAYS
Indique qu'il s'agit des exigences pour le métier d'électricien (construction)	Indique qu'il s'agit des exigences pour le métier de plombier	Indique qu'il s'agit des exigences pour le métier de menuisier	Précise les exigences du programme de certification (le plus souvent exprimées en nombre d'heures)	Précise les exigences pour l'obtention d'une certification pour les candidats avec expérience en provenance d'une autre juridiction Note : ces exigences ne s'appliquent pas aux détenteurs de la mention Sceau rouge



ALBERTA

En Alberta, c'est *Apprenticeship and Industry Training* qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers.

En Alberta, on ne peut pratiquer les métiers d'électricien ou de plombier sans être certifiés.

La mention Sceau rouge, quant à elle, est optionnelle, mais peut être acquise après que l'apprenti ait satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

CONTACTS UTILES

[Apprenticeship and Industry Training](#)

Courriel : (*formulaire intégré au site*)

APPRENTISSAGE	AUTRES PROVINCES/PAYS
6 120 heures / 4 ans (1 560 : années 1-2 et 1 500 : années 3-4) + 8 semaines en salle de classe : années 1-2 + 10 semaines en salle de classe : années 3-4	Pas de période d'apprentissage ou d'examen si le candidat détient un titre reconnu en Alberta (voir la liste) Sinon, il faut faire une demande d'équivalence (<i>Trade Qualifier Program</i>) où vous devrez démontrer 9 180 heures d'expérience / 72 mois et réussir un examen théorique
EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification	
APPRENTISSAGE	AUTRES PROVINCES/PAYS
6 240 heures / 4 ans (1 560 / année) + 8 semaines en salle de classe par année	Pas de période d'apprentissage ou d'examen si le candidat détient un titre reconnu en Alberta (voir la liste) Sinon, il faut faire une demande d'équivalence (<i>Trade Qualifier Program</i>) où vous devrez démontrer 9 360 heures d'expérience / 72 mois et réussir un examen théorique
EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification	
APPRENTISSAGE	AUTRES PROVINCES/PAYS
6 240 heures / 4 ans (1 560 / année) + 8 semaines en salle de classe par année	Pas de période d'apprentissage ou d'examen si le candidat détient un titre reconnu en Alberta (voir la liste) Sinon, il faut faire une demande d'équivalence (<i>Trade Qualifier Program</i>) où vous devrez démontrer 9 360 heures d'expérience / 72 mois et réussir un examen théorique et un examen pratique (205 \$)
EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification	



CONTACTS UTILES

[Skilled Trades BC](#)

Courriel :

customerservice@skilledtradesbc.ca

COLOMBIE-BRITANNIQUE

En Colombie-Britannique, c'est *Skilled Trades BC* qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers.

En Colombie-Britannique, on ne peut pratiquer le métier d'électricien sans être certifié.

La mention Sceau rouge est possible pour chacun des trois métiers après avoir satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

 APPRENTISSAGE 	 AUTRES PROVINCES/PAYS
<p> 6 000 heures / 4 ans + 40 semaines en salle de classe</p> <p> EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification</p>	<p>Le candidat qui détient entre 2 et 4 ans d'expérience peut demander à faire évaluer son niveau (<i>Level Exam Challenge</i>). Selon les résultats, il sera alors placé au niveau approprié du programme d'apprentissage. Le candidat qui détient plus de 5 ans d'expérience peut demander à faire reconnaître ses acquis (<i>Certification Exam Challenge</i>). En cas de réussite, il sera alors certifié sans avoir à compléter le programme d'apprentissage</p>
<p> 6 300 heures / 4 ans + 40 semaines en salle de classe</p> <p> EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification</p>	<p>Le candidat qui détient entre 2 et 4 ans d'expérience peut demander à faire évaluer son niveau (<i>Level Exam Challenge</i>). Selon les résultats, il sera alors placé au niveau approprié du programme d'apprentissage. Le candidat qui détient plus de 5 ans d'expérience peut demander à faire reconnaître ses acquis (<i>Certification Exam Challenge</i>). En cas de réussite, il sera alors certifié sans avoir à compléter le programme d'apprentissage</p>
<p> 6 360 heures / 4 ans + 28 semaines en salle de classe</p> <p> EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification</p>	<p>Le candidat qui détient entre 2 et 4 ans d'expérience peut demander à faire évaluer son niveau (<i>Level Exam Challenge</i>). Selon les résultats, il sera alors placé au niveau approprié du programme d'apprentissage. Le candidat qui détient plus de 5 ans d'expérience peut demander à faire reconnaître ses acquis (<i>Certification Exam Challenge</i>). En cas de réussite, il sera alors certifié sans avoir à compléter le programme d'apprentissage</p>



CONTACTS UTILES

[SkillsPEI](#)

Courriel : skillspei@gov.pe.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

À l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), c'est *SkillsPEI* qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers.

À l'Î.-P.-É., on ne peut pratiquer les métiers d'électricien ou de plombier sans être certifiés.

La mention Sceau rouge est possible pour chacun des trois métiers après avoir satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

⌚ APPRENTISSAGE	⌚ AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 5-10 semaines en salle de classe pour chaque niveau d'apprentissage)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 10 800 heures d'expérience peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> (<i>Trade Qualifier Challenge</i>) en remplissant une demande à cet effet (il faut prendre contact avec le service provincial pour obtenir le formulaire de demande)
⚡ APPRENTISSAGE	⚡ AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 5-10 semaines en salle de classe pour chaque niveau d'apprentissage)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 10 800 heures d'expérience peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> (<i>Trade Qualifier Challenge</i>) en remplissant une demande à cet effet (il faut prendre contact avec le service provincial pour obtenir le formulaire de demande)
🔨 APPRENTISSAGE	🔨 AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 5-10 semaines en salle de classe pour chaque niveau d'apprentissage)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 10 800 heures d'expérience peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> (<i>Trade Qualifier Challenge</i>) en remplissant une demande à cet effet (il faut prendre contact avec le service provincial pour obtenir le formulaire de demande)
⌚ EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification	



MANITOBA

Au Manitoba, c'est *Apprenticeship Manitoba* qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers.

Au Manitoba, on ne peut pratiquer le métier d'électricien sans être certifié (prenez note que la désignation Sceau rouge est nécessaire avant de s'inscrire à la certification pour ce métier).

La mention Sceau rouge est possible pour les métiers de plombier et de menuisier après avoir satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

CONTACTS UTILES

[Apprenticeship Manitoba](#)

Courriel :

apprenticeship@gov.mb.ca

⌚ APPRENTISSAGE 🍁	⌚ AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 10 semaines en salle de classe par année)	Le candidat qui détient au moins 6 ans (et 10 800 heures) d'expérience peut demander à faire reconnaître ses acquis (<i>Trade Qualifier</i>). Prenez note qu'il faut être résident du Manitoba pour demander une reconnaissance des acquis (frais de la demande : 200 \$) et que le processus nécessite un examen des connaissances
⌚ APPRENTISSAGE 🍁	⌚ AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 10/9/8/8 semaines en salle de classe pour les années 1/2/3/4)	Le candidat qui détient au moins 6 ans (et 10 800 heures) d'expérience peut demander à faire reconnaître ses acquis (<i>Trade Qualifier</i>). Prenez note qu'il faut être résident du Manitoba pour demander une reconnaissance des acquis (frais de la demande : 200 \$) et que le processus nécessite un examen des connaissances
⌚ APPRENTISSAGE 🍁	⌚ AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 10/8/8/8 semaines en salle de classe pour les années 1/2/3/4)	Le candidat qui détient au moins 6 ans (et 10 800 heures) d'expérience peut demander à faire reconnaître ses acquis (<i>Trade Qualifier</i>). Prenez note qu'il faut être résident du Manitoba pour demander une reconnaissance des acquis (frais de la demande : 200 \$) et que le processus nécessite un examen des connaissances
⌚ EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification	



CONTACTS UTILES

Métiers Spécialisés N-B
Courriel : stnb-msnb@gnb.ca

NOUVEAU-BRUNSWICK

Au Nouveau-Brunswick, c'est Métiers Spécialisés N-B qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers.

Au Nouveau-Brunswick, on ne peut pratiquer les métiers d'électricien ou de plombier sans être certifiés.

La mention Sceau rouge est possible pour chacun des trois métiers après avoir satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

⌚ APPRENTISSAGE 🇨🇦	🌐 AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend les heures de formation technique)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 10 800 heures d'expérience peut demander à faire reconnaître ses acquis en remplissant une demande à cet effet (Demande de certificat d'aptitude)
⌚ APPRENTISSAGE 🇨🇦	🌐 AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend les heures de formation technique)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 10 800 heures d'expérience peut demander à faire reconnaître ses acquis en remplissant une demande à cet effet (Demande de certificat d'aptitude)
⌚ APPRENTISSAGE 🇨🇦	🌐 AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend les heures de formation technique)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 10 800 heures d'expérience peut demander à faire reconnaître ses acquis en remplissant une demande à cet effet (Demande de certificat d'aptitude)



NOUVELLE-ÉCOSSE

En Nouvelle-Écosse, c'est Nova Scotia Apprenticeship Agency (NSAA) qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers.

CONTACTS UTILES

[Nova Scotia Apprenticeship Agency \(NSAA\)](#)

Courriel :

apprenticeship@novascotia.ca

En Nouvelle-Écosse, on ne peut pratiquer les métiers d'électricien ou de plombier sans être certifiés.

La mention Sceau rouge est possible pour chacun des trois métiers après avoir satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

⌚ APPRENTISSAGE 🇨🇦	⌚ AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 10/9/8/7 semaines en salle de classe pour les années 1/2/3/4)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 10 800 heures d'expérience peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> (<i>Trade Qualification Program</i>) en remplissant une demande à cet effet (après avoir pris contact avec un agent de formation de NSAA)
⌚ APPRENTISSAGE 🇨🇦	⌚ AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 8/6/7/9 semaines en salle de classe pour les années 1/2/3/4)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 10 800 heures d'expérience peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> (<i>Trade Qualification Program</i>) en remplissant une demande à cet effet (après avoir pris contact avec un agent de formation de NSAA)
⌚ APPRENTISSAGE 🇨🇦	⌚ AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 8/8/7/7 semaines en salle de classe pour les années 1/2/3/4)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 10 800 heures d'expérience peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> (<i>Trade Qualification Program</i>) en remplissant une demande à cet effet (après avoir pris contact avec un agent de formation de NSAA)
⌚ EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification	



NUNAVUT

CONTACTS UTILES

[Unité de formation d'apprenti
\(Gouvernement du Nunavut\)](#)

Courriel : nuapprenticeship@gov.nu.ca

[Nunavut Arctic College](#)

Courriel : [\(formulaire intégré au site\)](#)

Au Nunavut, c'est l'Unité de formation d'apprenti du ministère des Services à la famille qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers. Prenez note que la certification n'est pas obligatoire pour l'exercice des métiers au Nunavut.

La mention Sceau rouge est possible pour chacun des trois métiers après avoir satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

APPRENTISSAGE	AUTRES PROVINCES/PAYS
<p> 7 200 / 4 ans (comprend 240 heures en salle de classe par année)</p> <p>Note : seules les années 1 et 2 de la formation théorique sont offertes au Nunavut. L'apprenti doit compléter le programme d'apprentissage (années 3 et 4) dans une autre province, notamment en Alberta (le Nunavut adopte le parcours d'apprentissage institué en Alberta)</p>	<p>Le candidat qui détient une expérience de travail pratique pertinente (ce que l'on appelle un « travailleur expérimenté » au Nunavut) peut demander la certification. Il est recommandé de prendre contact directement avec l'Unité d'attestation pour en savoir plus</p>
<p> 6 240 heures / 4 ans (comprend 240 heures en salle de classe par année)</p> <p>Note : seules les années 1 et 2 de la formation théorique sont offertes au Nunavut. L'apprenti doit compléter le programme d'apprentissage (années 3 et 4) dans une autre province, notamment en Alberta (le Nunavut adopte le parcours d'apprentissage institué en Alberta)</p>	<p>Le candidat qui détient une expérience de travail pratique pertinente (ce que l'on appelle un « travailleur expérimenté » au Nunavut) peut demander la certification. Il est recommandé de prendre contact directement avec l'Unité d'attestation pour en savoir plus</p>
<p> 7 200 heures / 4 ans (comprend 240 heures en salle de classe par année)</p> <p>EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification</p>	<p>Le candidat qui détient une expérience de travail pratique pertinente (ce que l'on appelle un « travailleur expérimenté » au Nunavut) peut demander la certification. Il est recommandé de prendre contact directement avec l'Unité d'attestation pour en savoir plus</p>



CONTACTS UTILES

[Métiers Spécialisés Ontario](#)

Courriel : ([formulaire intégré au site](#))

ONTARIO

En Ontario, c'est Métiers Spécialisés Ontario qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers.

En Ontario, on ne peut pratiquer les métiers d'électricien ou de plombier sans être certifiés.

La mention Sceau rouge est possible pour chacun des trois métiers après avoir satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

⌚ APPRENTISSAGE 🍁	🌐 AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 5 ans (comprend 810 heures en salle de classe pendant la durée du programme)	Le travailleur qualifié qui possède les compétences et l'expérience équivalentes au programme d'apprentissage en Ontario peut demander une évaluation d'équivalence professionnelle . Dans le cadre de cette évaluation, le candidat devra fournir des preuves vérifiables de ses compétences et de son expérience (frais de l'évaluation : 235 \$)
⌚ APPRENTISSAGE 🍁	🌐 AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 9 000 heures / 5 ans (comprend 720 heures en salle de classe pendant la durée du programme)	Le travailleur qualifié qui possède les compétences et l'expérience équivalentes au programme d'apprentissage en Ontario peut demander une évaluation d'équivalence professionnelle . Dans le cadre de cette évaluation, le candidat devra fournir des preuves vérifiables de ses compétences et de son expérience (frais de l'évaluation : 235 \$)
⌚ APPRENTISSAGE 🍁	🌐 AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 720 heures en salle de classe pendant la durée du programme)	Le travailleur qualifié qui possède les compétences et l'expérience équivalentes au programme d'apprentissage en Ontario peut demander une évaluation d'équivalence professionnelle . Dans le cadre de cette évaluation, le candidat devra fournir des preuves vérifiables de ses compétences et de son expérience (frais de l'évaluation : 235 \$)
⌚ EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification	



SASKATCHEWAN

En Saskatchewan, c'est Saskatchewan Apprenticeship and Trade Certification Commission (SATCC) qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers.

En Saskatchewan, on ne peut pratiquer les métiers d'électricien ou de plombier sans être certifiés.

La mention Sceau rouge est possible pour chacun des trois métiers après avoir satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

APPRENTISSAGE	AUTRES PROVINCES/PAYS
<p>⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 8 semaines en salle de classe par année)</p> <p>✓ EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification</p>	<p>Le travailleur expérimenté qui désire être certifié comme « compagnon » (journeyperson) doit d'abord déposer une <u>demande d'équivalence</u> (accompagnée des preuves des compétences et de l'expérience). Puisque ce métier fait partie des métiers où la certification est obligatoire, le candidat doit également fournir des références. Si SATCC juge que le candidat satisfait aux exigences, il pourra alors s'inscrire à l'examen de certification</p>
<p>⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 8 semaines en salle de classe par année)</p> <p>✓ EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification</p>	<p>Le travailleur expérimenté qui désire être certifié comme « compagnon » (journeyperson) doit d'abord déposer une <u>demande d'équivalence</u> (accompagnée des preuves des compétences et de l'expérience). Puisque ce métier fait partie des métiers où la certification est obligatoire, le candidat doit également fournir des références. Si SATCC juge que le candidat satisfait aux exigences, il pourra alors s'inscrire à l'examen de certification</p>
<p>⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 8/7/7/8 semaines en salle de classe pour les années 1/2/3/4)</p> <p>✓ EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification</p>	<p>Le travailleur expérimenté qui désire être certifié comme « compagnon » (journeyperson) doit d'abord déposer une <u>demande d'équivalence</u> (accompagnée des preuves des compétences et de l'expérience). Si SATCC juge que le candidat satisfait aux exigences, il pourra alors s'inscrire à l'examen de certification</p>



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

À Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.L.), c'est *Apprentice and Trades Certification Division (ATCD)* qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers.

À T.-N.L., on ne peut pratiquer le métier d'électricien sans être certifié.

La mention Sceau rouge est possible pour chacun des trois métiers après avoir satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

CONTACTS UTILES

[Apprentice and Trades Certification Division \(ATCD\)](#)
Courriel : app@gov.nl.ca

APPRENTISSAGE	AUTRES PROVINCES/PAYS
7 200 heures / 4 ans (comprend 10/9/8/7 semaines en salle de classe pour les années 1/2/3/4)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 1.5 fois le nombre d'heures d'expérience (10 800 heures pour ce métier) peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> (<i>Trade Qualifier Application</i>) en remplissant une demande à cet effet. Cette demande doit comprendre une confirmation de l'expérience et être vérifiée par un compagnon certifié
7 200 heures / 4 ans (comprend 8/6/7/8 semaines en salle de classe pour les années 1/2/3/4)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 1.5 fois le nombre d'heures d'expérience (10 800 heures pour ce métier) peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> (<i>Trade Qualifier Application</i>) en remplissant une demande à cet effet. Prenez note que la demande doit comprendre une confirmation de l'expérience et être vérifiée par un compagnon certifié
7 200 heures / 4 ans (comprend 8/8/7/7 semaines en salle de classe pour les années 1/2/3/4)	Le candidat qui est en mesure de démontrer au moins 1.5 fois le nombre d'heures d'expérience (10 800 heures pour ce métier) peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> (<i>Trade Qualifier Application</i>) en remplissant une demande à cet effet. Prenez note que la demande doit comprendre une confirmation de l'expérience et être vérifiée par un compagnon certifié



TERRITOIRES DU NORD-OUEST

CONTACTS UTILES

[Division de mise en valeur des ressources humaines et normes du travail](#)

Courriel : apprenticeship@gov.nt.ca

[Aurora College](#)

Courriel : info@auroracollege.ca

Aux Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), c'est la Division de mise en valeur des ressources humaines et normes du travail du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers.

Prenez note que la certification n'est pas obligatoire pour l'exercice des métiers dans les T.N.-O.

La mention Sceau rouge est possible pour chacun des trois métiers après avoir satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

APPRENTISSAGE

7 200 heures / 4 ans

(comprend 8 semaines en salle de classe par année)

Note : seuls les niveaux 1 à 3 de la formation théorique sont offerts aux T.N.-O. L'apprenti doit compléter le programme d'apprentissage dans une autre province

 **EXAMENS :** Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification

AUTRES PROVINCES/PAYS

Le candidat qui possède une expérience équivalente à celle accumulée lors d'un programme d'apprentissage peut demander à faire [reconnaitre ses acquis](#)

APPRENTISSAGE

7 200 heures / 4 ans

(comprend 8 semaines en salle de classe par année)

Note : seuls les niveaux 1 et 2 de la formation théorique sont offerts aux T.N.-O. L'apprenti doit compléter le programme d'apprentissage dans une autre province

 **EXAMENS :** Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification

AUTRES PROVINCES/PAYS

Le candidat qui possède une expérience équivalente à celle accumulée lors d'un programme d'apprentissage peut demander à faire [reconnaitre ses acquis](#)

APPRENTISSAGE

7 200 heures / 4 ans

(comprend 8 semaines en salle de classe par année)

 **EXAMENS :** Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification

AUTRES PROVINCES/PAYS

Le candidat qui possède une expérience équivalente à celle accumulée lors d'un programme d'apprentissage peut demander à faire [reconnaitre ses acquis](#)



CONTACTS UTILES

[Section de l'apprentissage et de la qualification des gens de métier](#)

Courriel :
apprenticeship@yukon.ca

[Yukon University](#)

Téléphone : 1-800-661-0504

YUKON

Au Yukon, c'est la Section de l'apprentissage et de la qualification des gens de métier du gouvernement du Yukon qui prévoit les exigences en matière d'exercice des métiers. Prenez note que la certification n'est pas obligatoire pour l'exercice des métiers au Yukon.

La mention Sceau rouge est possible pour chacun des trois métiers après avoir satisfait aux exigences du programme d'apprentissage.

APPRENTISSAGE	AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 7 200 heures / 4 ans (comprend 8/8/10/10 semaines en salle de classe pour les années 1/2/3/4)	Le candidat qui possède « suffisamment d'expérience » (1.5 fois le nombre d'heures d'expérience pour ce métier, soit 10 800 heures) peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> . Lors de la <u>demande</u> , le candidat devra joindre des attestations en provenance des employeurs
✓ EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification	
APPRENTISSAGE	AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 6 400 heures / 4 ans (comprend 8 semaines en salle de classe par année)	Le candidat qui possède « suffisamment d'expérience » (1.5 fois le nombre d'heures d'expérience pour ce métier, soit 9 600 heures) peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> . Lors de la <u>demande</u> , le candidat devra joindre des attestations en provenance des employeurs
✓ EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification	
APPRENTISSAGE	AUTRES PROVINCES/PAYS
⌚ 6 400 heures / 4 ans (comprend 8 semaines en salle de classe par année)	Le candidat qui possède « suffisamment d'expérience » (1.5 fois le nombre d'heures d'expérience pour ce métier, soit 9 600 heures) peut demander à faire <u>reconnaitre ses acquis</u> . Lors de la <u>demande</u> , le candidat devra joindre des attestations en provenance des employeurs
✓ EXAMENS : Divers examens pendant l'apprentissage et un examen final pour obtenir la certification	



NOS COORDONNÉES

Réseau de développement économique et d'employabilité Canada
(RDÉE Canada)

1, rue Nicholas, bureau 606
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : 613-244-7308
Courriel : immigration@rdee.ca
www.rdee.ca

Réseaux sociaux

Facebook : www.facebook.com/RDEECanada/
LinkedIn : ca.linkedin.com/company/rdeecanada
Twitter/X : twitter.com/RDEECanada
Instagram : www.instagram.com/rdeecanada
YouTube : www.youtube.com/c/RDEECanada

RDÉE
Canada

Le leader du développement économique
des communautés francophones et acadienne

18

Guide de certification
Métiers de la construction



MEMBRES DU RÉSEAU

Alberta



[Parallèle Alberta](#)
Tél. : 1-866-490-6999
Courriel : info@parallele-ab.ca

Colombie-Britannique

[Société de développement économique de la Colombie-Britannique \(SDECB\)](#)
Tél. : 604-732-3534
Courriel : info@sdecb.com

Île-du-Prince-Édouard



[RDÉE Île-du-Prince-Édouard](#)
Tél. : 902-854-3439
Courriel : info@rdeeipe.org

Manitoba



[Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba \(CDEM\)](#)
Tél. : 204-925-2320
Courriel : cdem@cdem.com

Nouveau-Brunswick



[RDÉE Nouveau-Brunswick](#)
Tél. : 506-764-9876
Courriel : adminRDEENB@cenb.com

Nouvelle-Écosse



[Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse \(CDÉNÉ\)](#)
Tél. : 1-888-55CDENE
Courriel : info@cdene.ns.ca



Nunavut

[Carrefour Nunavut](#)
Tél. : 867-979-2800
Courriel : immigration@carfournunavut.ca



Ontario

[Société économique de l'Ontario \(SEO\)](#)
Tél. : 613-590-2493
Courriel : info.ei@seo-ont.ca



Saskatchewan

[Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan \(CÉCS\)](#)
Tél. : 306-566-6000
Courriel : info@cecs-sk.ca



Terre-Neuve-et-Labrador

[Horizon TNL](#)
Tél. : 709-726-5976
Courriel : immigration@horizontnl.ca



Territoires du Nord-Ouest

[Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest \(CDÉTNO\)](#)
Tél. : 867-873-5962
Courriel : emplois@cdetno.com



Yukon

[Association franco-yukonnaise \(AFY\)](#)
Tél. : 867-668-2663
Courriel : immigration@afy.yk.ca

RDEE

Canada



WWW.RDEE.CA